



AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2023 est complété et déposé au bureau du soussigné au 810, rue Lanoie à Upton.

L'envoi des comptes de taxes sera effectué le 10 février 2023.

Les comptes de taxes inférieurs à trois cent dollars (300,00 \$) sont payables en un versement unique échéant le 13 mars 2023.


Les comptes égaux ou supérieurs à trois cent dollars (300,00 \$) sont payables en quatre versements échéant respectivement le 13 mars 2023, le 15 mai 2023, le 17 juillet 2023 et le 16 octobre 2023.

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de douze pourcent (12 %) l'an ou un pourcent par mois (1%) à compter du moment où ils deviennent exigibles et est applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances dus à la Municipalité à partir de l'expiration du délai où ils devaient être payés.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte dans les dix (10) jours de l'envoi du compte de taxes sont priés de le signaler au service de perception et de taxation de la Municipalité d'Upton.

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Upton, ce 6^{ième} jour de février 2023,



Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier